

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-LAMPON

www.saint-julien-de-lampon.fr

N° 64 - MARS 2021

Le mot du maire,

Depuis un an déjà nous subissons les conséquences de la crise sanitaire qui a gagné tout le pays. Même si notre région est moins touchée nous en ressentons les conséquences administratives et économiques.

Le vaccin anti-covid arrive au compte-goutte, toutes les personnes qui auraient souhaité le recevoir n'ont pas pu en bénéficier. A la demande des services préfectoraux nous avons signalé les lamponais âgés de plus de 75 ans qui n'ont pas de moyens de déplacement. Nous attendons les consignes que nous ne manquerons pas de vous communiquer dès que nous serons informés.

L'opération d'adressage est maintenant terminée pour la partie communale. Nous remercions tous les lamponais qui ont posé leur numéro. Les administrations et gestionnaires de GPS sont un peu en retard pour enregistrer ces modifications qui leurs ont été communiquées depuis l'été dernier.

L'appel d'offres pour les travaux de la salle des fêtes n'a pas abouti. Certains lots ont été infructueux et d'autres surévalués par rapport aux prévisions. Il nous faut donc revoir le projet afin qu'il reste dans une enveloppe financière raisonnable.

Avec le retour des beaux jours, les activités de plein air seront possibles. Certaines animations comme « senior, sport, santé » reprennent le mardi matin dans la limite de 6 personnes par groupe.

Pendant les vacances de printemps, une journée sportive encadrée par des animateurs départementaux est prévue pour les enfants de 8 à 11 ans et de 12 à 15 ans. Un tee-shirt et un goûter sont offerts. La participation des familles est de 10 € par enfant (voir encart joint).

Nous prévoyons de mettre en place un parcours de santé et nous écouterons bien volontiers les lamponais qui souhaitent apporter leurs idées ou expériences.

Prenez soin de vous, respectez les gestes barrières.

OUVERTURE DE LA MAIRIE ET PERMANENCES

Tel : 05.53.29.46.11

Lundi : 13h30 à 18h30
Mme CAVALLI Véronique

Mercredi : 13h30 à 18h30
M. BOYER Didier

Jeudi : 9h à 12h
Mme LAVILLE Chantal

Vendredi : 13h30 à 18h30
M. HAMEL Jean-Pierre

BIBLIOTHEQUE

Jeudi : 10h à 12h

SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX

- Médecin :	05.53.29.70.25
- Dentiste :	05.53.29.74.90
- Infirmières :	05.53.29.70.19
- Kinésithérapeute :	05.53.31.87.14
- Pharmacie :	05.53.29.70.07
- Assistante sociale :	05.53.02.07.77
- Service Social de la mairie :	05.53.29.46.11
- C.I.A.S :	05.53.30.45.51

Quelques numéros utiles :

Déchetterie de Carlux : 05.53.59.67.74 Ouverture le Mardi 8h 30 à 12h 30, Mercredi 13h 30 à 18 h, Jeudi 8h 30 à 12 h 30, Vendredi 13h 30 à 18 h, Samedi 8h 30 à 12 h 30 **Encombrants :** 05.53.29.46.11

Amicale Laïque : 05.53.29.86.87 **Club Amitié et Loisirs :** 06.62.07.31.12

INFORMATIONS MUNICIPALES

❖ Le marché tous les jeudis place du foirail :

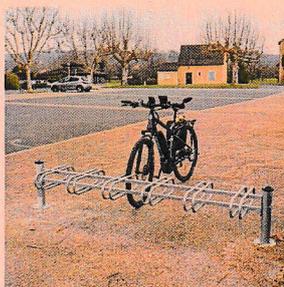
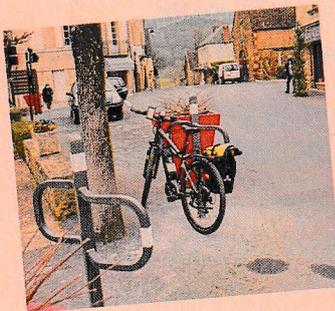


Depuis début mai 2020, le marché a dû se réorganiser pour répondre aux gestes barrières suite à la pandémie de la COVID 19.

Certains commerçants ont changé d'emplacement, quelques nouveaux se sont installés et tous répondent « présents » par tous les temps. Suite au départ à la retraite de notre placier Charles ROQUES, c'est Chantal LAVILLE maire-adjointe qui gère les attributions des emplacements et l'application de la nouvelle réglementation du marché de plein air hebdomadaire votée par le conseil municipal.

En fin d'année 2020, pour animer ce marché et remercier les commerçants ainsi que les clients fidèles, l'amicale laïque et la mairie ont offert du vin chaud les 24 et 31 décembre.

❖ Installation de porte-vélos et place de stationnement :



Notre commune a souhaité faciliter les déplacements au centre bourg à vélo, en installant trois supports :

- deux emplacements en face de l'épicerie
- un râtelier de 12, place de la liberté près de l'église
- un râtelier de 12, à l'entrée de la place du foirail.

Par ailleurs la place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite se situe dorénavant en face de la pharmacie afin qu'elle reste accessible le jour de marché.

Cela fait partie d'un ensemble de mesures municipales pour développer la mobilité active.

Rappelons que la communauté de communes propose une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour tous les habitants du territoire intercommunal. Ce dispositif fixe une aide forfaitaire de 100 euros qui vise à promouvoir la pratique du vélo et encourager les mobilités douces.

❖ Réglementation de l'élagage sur le domaine public :

Afin de garantir la sécurité de circulation sur la voirie communale, nous vous demandons de tailler et d'élaguer les haies qui dépassent sur le domaine public, particulièrement dans les courbes et les carrefours afin de maintenir une bonne visibilité pour les usagers. De même, pour protéger les réseaux téléphoniques aériens, les propriétaires riverains sont tenus d'élaguer les branches dangereuses qui dépassent sur l'espace public et qui pourraient endommager les câbles. Nous vous rappelons qu'il n'est pas autorisé de jeter des branchages et des déchets verts dans la rivière ou dans les bras morts de la Dordogne.

Des entreprises locales peuvent vous apporter leur compétence pour ces travaux d'élagage.

❖ Madame DOMME Louise née REYNAUD a 100 ans :

Madame Louise DOMME est née le 14 mars 1921 à Chatre en Dordogne où elle a grandi avec ses deux sœurs. Elle est devenue maîtresse d'école et avec son époux Maurice, rencontré à l'Ecole Normale, ils ont exercé à Belvès puis ils ont été mutés à Saint-Julien-de-Lampon en 1952.

Elle enseignait aux élèves du CP au CE2 et Monsieur Domme, directeur d'école, avait en charge les CM jusqu'au « grands » menés au Certificat d'Etudes Primaires.

Ces enseignants, fervents défenseurs de l'Ecole Laïque et de ses valeurs, sous le triptyque républicain de Liberté-Egalité-Fraternité se sont engagés pour la réussite de leurs élèves, dans les études et la vie professionnelle, en encourageant chacun au travail bien fait. Ils croient fermement au progrès de cette 2^{ème} partie du XX^{ème} siècle, aux grands succès de la technologie et en la place pour chacun dans cette course à l'industrialisation des 30 glorieuses.

Engagés à la Fédération des Œuvres Laïques, ils militent activement pour la découverte et la pratique du sport amateur pour tous. Nous leur devons une part de la réussite du football, du canoë, du ski, du judo et autres activités promues et portées par l'Amicale Laïque dont ils sont maîtres d'œuvre et pivots, entourés de nombreux parents qu'ils ont su fédérer, pour la cause des enfants. La principale source de financement était " la Fête à la Plage " puis la création et le succès du camping, un des premiers en Dordogne, devenu par la suite municipal.

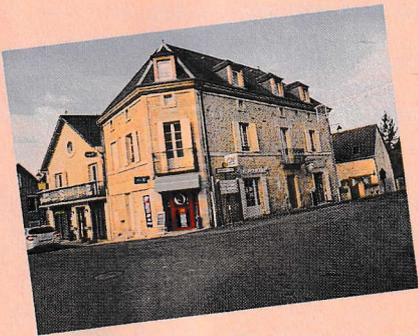
A la retraite, alors que son époux devient maire de la commune et le restera jusqu'à son décès en 1994, Madame Domme, très discrète n'est jamais loin des orientations et des choix, comme des décisions prises par son mari, en supportrice fidèle autant que par son engagement personnel. Jamais elle n'a cherché les honneurs mais accepté volontiers la reconnaissance et plus encore le partage des festivités autour de travaux réalisés en commun.

Madame Domme, depuis sa retraite briviste garde toujours un regard critique sur le devenir du village, comme une vision globale sur la marche du Monde.

Elle a toujours conservé le secret de son profond engagement politique axé sur la solidarité, le partage et des ambitions communes avec son mari.

Le village de Saint-Julien-de-Lampon doit à Mme et M. Domme une partie de sa croissance et de la dynamique qu'ils ont insufflée à la jeunesse lamponaise.

❖ Ô Carrefour des Saveurs :



Le bureau de tabac a été déplacé de quelques mètres pour offrir un espace plus grand à ses clients. Ainsi, en plus des services qui existaient déjà (tabac et jeux) vous y trouverez maintenant une épicerie fine et une cave à vin.

Parmi son offre, François vous propose des produits originaux, locaux, bio...

Il s'est attaché à privilégier le circuit court en choisissant, par exemple, des fournisseurs tels que la distillerie de la Salamandre à Sarlat, le Domaine de Vielcroze à Castelnaud La Chapelle ou encore le miel de Jean-Marc Naillon.

Il prévoit également d'assurer la prestation de "relais-colis" à partir de mai-juin.

Il vous accueille les lundi, jeudi et dimanche de 8h à 13h30 et les autres jours de 8h à 13h et de 14 h à 19h (pendant le couvre feu) puis 20h ensuite.

François vous attend pour vous donner des conseils, et pourquoi pas vous faire déguster ses produits.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

❖ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Comme nous vous l'avions indiqué dans le bulletin municipal de septembre 2020, l'élaboration du PLUi est engagée. La phase 1 de diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement est maintenant terminée.

Depuis janvier 2021, nous sommes entrés dans la phase 2 du projet relative à l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Dans ce cadre, la mairie recense les parcelles potentiellement constructibles et les projets de construction futurs ainsi que les parcelles à lotir susceptibles de devenir constructibles. A ce titre, elle a contacté les propriétaires afin de connaître leurs intentions quant à la destination de leurs biens à plus ou moins long terme.

Ces informations sont indispensables pour anticiper au mieux le développement de notre commune.

Nous vous rappelons que si vous avez des demandes particulières, vous pouvez les déposer à la mairie.

DIVERS

❖ **Bon à savoir :**

Alors que 3 TPE (très petites entreprises) sur 10 n'ont pas réussi à maintenir leur activité durant le confinement de mars 2020, des solutions, comme le "clic and collect" (retrait en magasin), auraient pu permettre de maintenir l'activité, au moins partiellement.

La Banque des territoires a ainsi décidé de mettre en place **une plateforme téléphonique et un site web pour accompagner les TPE, artisans, commerçants, indépendants et agriculteurs dans l'utilisation du numérique**, afin de maintenir et développer leurs activités.

Un service téléphonique gratuit :

Le numéro de téléphone permettant de bénéficier de conseils et suivi personnalisé est **gratuit**. Au **01 82 88 85 88**, les médiateurs numériques répondant aux appels peuvent accompagner les petites structures économiques sur les sujets suivants :

- **assistance dans la finalisation de démarches en ligne** (liées à l'accès aux aides financières du plan d'urgence par exemple) afin de lever les obstacles numériques freinant l'accès aux aides

- **conseil et accompagnement personnalisé pour initier les premiers pas vers la numérisation** d'une activité (aide à la compréhension du besoin, cadre de prise de décision...)

- **orientation parmi les dispositifs existants de formation ou de digitalisation** des entreprises (clic & collect, e-commerce, outils de gestion digitalisés...)

Un site web ressources :

Le site web **clic-connect.fr** propose également un **centre de ressources**, basé sur des tutoriels pour :

- **se familiariser avec le numérique** (bien s'équiper, comprendre les bases du numérique)

- **numériser son entreprise** (télétravailler, sécuriser ses données, gérer sa finance et sa comptabilité, améliorer sa visibilité, gérer sa clientèle, commercialiser son offre...)

Une rubrique "**Aides et démarches**" propose un accès aux différentes aides nationales et régionales pour la numérisation des entreprises. Retrouvez-y toutes les aides proposées en Nouvelle-Aquitaine par la Région et ses partenaires du développement économique.

❖ **Rappel des informations sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté :**

Un numéro spécial d'information **0806 000 245** (payant) est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

En savoir plus ? retrouvez toutes les informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

Afin de répondre à la restriction du commerce physique, vous pouvez bénéficier d'offres préférentielles vous aidant à poursuivre votre activité via la vente en ligne.

Ces recettes ne seront pas comptabilisées lors de votre demande d'indemnisation du fonds de solidarité.

Naissance : Paloma Margaretha DAUHER le 3 mars 2021 à Sarlat-la-Canéda

Décès : Marie-Thérèse MARTIN épouse JACQUIN le 19 décembre 2020

Denise CHAUMET épouse COMBROUX le 25 février 2021

Claudette LADOUX épouse SEIGNABOU le 17 mars 2021



En 2021, 25 000 places sont ouvertes aux jeunes de **15 à 17 ans** qui souhaitent s'engager en SNU. Les inscriptions sont ouvertes du 04/01/2021 au 20/04/2021 :

<https://www.snu.gouv.fr>

Le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports » de la DSDEN 24 invite **tous les jeunes** de 15 à 17 ans du département ainsi que **leurs représentants légaux** à un webinaire de présentation du SNU. Ce sera également l'occasion de répondre à toutes les questions sur ce sujet.

Deux dates sont proposées : le **Mercredi 10 mars de 18h30 à 19h30** et le **Mercredi 24 mars de 18h30 à 19h30**.

Pour ces deux propositions, aucune inscription n'est requise. Un seul lien de connexion :

<https://zoom.us/j/91629962707?pwd=K09GYIZQM29pdFNPekdwQWF0MnpNUT09>

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez écrire à :

ddcspp-snu@dordogne.gouv.fr



Je rejoins l'aventure !

Le MULTISPORT TOUR

De 9h à 17h pour les 8-11ans et 12-15ans

Viens découvrir de nouveaux sports
individuels ou collectifs
entre copains !!!

VACANCES AVRIL

Lundi 19 : Beynac - Ecole
Sigoules - Stade de Foot

Mardi 20 : St Julien de Lampon - Stade de foot
Vitrac - Stade de foot

Mercredi 21 : St Félix de Villadeix - Place Mairie

Jeudi 22 : Marsac Sur l'Isle - Complexe sportif
(COMPLET)

Vendredi 23 : Daglan - Stade de foot et rugby



« 1 Tee shirt et
goûter offert »



Tarif journée sur demande

Pique-nique ou repas à prévoir

Fiche d'inscription à compléter et à renvoyer avant le 5 avril



Comité Régional
Nouvelle Aquitaine

Sport en Milieu Rural

DECATHLON
BERGERAC



sports et loisirs services conseils et prestations

Inscription obligatoire

Renseignements

au 06 85 73 53 12

slscp24@gmail.com



EPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

GATEAU AUX POMMES ET AUX NOIX



Pour un moule à manquer de 22cm de diamètre environ.

150g de sucre
3 œufs
150g de farine
1 sachet de levure chimique
1 cuillère à soupe d'huile de tournesol
3 belles pommes ou 4 moyennes
15 à 20 noix
Vanille
Amandes effilées (option)

Préchauffer votre four à 180°

Beurrer le moule et le chemiser avec une poignée de sucre en poudre, les grains de sucre vont coller au beurre.

Casser les noix et briser grossièrement les cerneaux, réserver.

Eplucher les pommes et les couper en gros dés, réserver.

Bien fouetter les œufs et le sucre, mélanger la farine et la levure et incorporer dans le mélange sucre et œufs.

Ajouter la vanille, la cuillère d'huile, mélanger.

Ensuite, avec une cuillère en bois, incorporer délicatement les pommes et les noix .

Verser cet appareil dans le moule et mettre au four au moins 40 minutes.

Surveiller la cuisson et baisser le thermostat à 160° après 10 minutes de cuisson. Piquer pour contrôler la bonne cuisson.

Vous pouvez rajouter, avant d'enfourner, des amandes effilées qui vont griller à la cuisson.

Démouler tiède et régalez-vous !

Liste des délibérations :

Conseil Municipal du 11 Décembre 2020 :

- Autorisation d'exécution de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 dans la limite du quart des crédits budgétaires votés au Budget Primitif de 2020.
- Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 Commune - Assainissement - avant le vote du budget 2021.
- Adhésion a un groupement de commande pour « la réalisation d'espaces de pré-collecte des déchets »
- Achat de la parcelle section C N°859 sise à Goulhac dans le cadre de la défense incendie.

Conseil Municipal du 27 Janvier 2021 :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- Approbation des statuts du SVS du Carluxais
- Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 : Avenant n°1
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année 2020.
- Contrat CNP assurance statutaire du personnel 2021
- Adhésion au comité départemental d'action sociale 2021
- Convention entre la collectivité Saint-Julien-de-Lampon et L'EPFNA